

COVID-19

# MESURES DE PRÉVENTION

## EN CAS DE SYMPTÔMES

Communiquez avec l'autorité locale de santé publique au 1 877 644-4545

- Membres du personnel : informez votre gestionnaire de votre absence.
- Professeurs et chargés de cours : communiquez avec le Service des ressources humaines.
- Étudiants : en cas d'absence lors d'une évaluation en raison de la COVID-19, veuillez communiquer avec votre professeur ou votre chargé de cours.

Pour toute urgence ou pour toutes questions, communiquez avec la sécurité

Université du Québec à Chicoutimi

# IMPORTANT

## AVANT D'ENTRER SUR LE CAMPUS VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Si vous pensez avoir été exposé à la COVID-19 ou si vous présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, vous êtes invité à vous référer à l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 du Gouvernement du Québec pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre, selon votre condition.

[www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/](http://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/)

## RETOUR D'UNE PERSONNE AYANT CONTRACTÉ LA COVID-19

LES CONSIGNES ÉMISES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE POUR CHACUN DES CAS SERONT CELLES QUI SERONT APPLIQUÉES À L'UQAC.

URGENCE UQAC  
418 545-5015

UQAC

## COVID-19

# MESURES DE PRÉVENTION



### LAVEZ

vos mains  
souvent à l'eau tiède  
et au savon pendant  
au moins 20 secondes



### UTILISEZ

un désinfectant  
à base d'alcool  
si vous n'avez pas accès  
à de l'eau et à du savon



### ÉTERNUEZ ET TOUSSEZ

dans votre coude



### JETEZ

- vos mouchoirs dès  
l'utilisation et lavez-vous  
les mains par la suite
- les masques à usage  
unique immédiatement  
après utilisation



### ÉVITEZ

le contact direct  
pour les salutations  
et privilégiez l'usage  
de pratiques alternatives

2 mètres



### RESPECTEZ

la distanciation  
physique  
de l'arrivée à la sortie,  
pendant les pauses  
et les repas



### DÉSINFECTEZ

l'aire de travail,  
les outils et  
les surfaces touchées



### PLANIFICATION DES TRAVAUX afin de respecter la distanciation physique

- Les travaux doivent être planifiés de façon à respecter une distance physique de 2 mètres entre les travailleurs. Cette distance doit également être respectée pendant les pauses et les repas.
- Favorisez des équipes stables afin de limiter les interactions.
- Il peut arriver que le respect de la distanciation physique ne soit pas possible pour une courte période en raison du travail à effectuer. Dans ce cas, le port d'équipements de protection individuelle est requis.



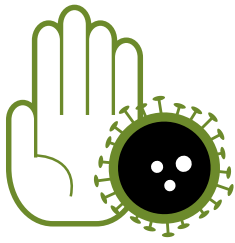
### NETTOYAGE DES OUTILS

- Les outils et les équipements de travail doivent être désinfectés à la fin de chaque quart de travail. Si le partage est nécessaire, les outils doivent être désinfectés entre chaque utilisation.



### UTILISATION D'UN VÉHICULE

- Pour le transport des personnes, il est recommandé de réduire le taux d'occupation des véhicules à 50 %.
- Les surfaces pouvant être touchées ou manipulées par le conducteur ou les passagers doivent être désinfectées.
- Si l'utilisation d'un camion à cabine régulière/simple est nécessaire, le port du masque de procédure à l'intérieur de la cabine est obligatoire en tout temps. Priorisez un autre type de véhicule autant que possible.



## MESURES DE PRÉVENTION POUR SE PROTÉGER DU VIRUS COVID-19 selon que la personne est seule dans son environnement de travail ou qu'il y a présence de plus d'une personne



**PERSONNE  
SEULE**



**PLUS D'UNE PERSONNE  
POUVANT RESPECTER  
2 MÈTRES DE DISTANCE**



**PLUS D'UNE PERSONNE  
NE POUVANT PAS RESPECTER  
2 MÈTRES DE DISTANCE**

### MESURES DE PRÉVENTION



**Gants**

Non exigé<sup>1</sup>

Non exigé

Peut être nécessaire  
selon le travail à effectuer



**Masque de procédure  
et lunettes de sécurité  
ou visière**

Non exigé

Non exigé

Obligatoire



**Désinfection de l'aire  
de travail, des outils  
et des surfaces touchées**

Obligatoire

Obligatoire

Obligatoire



**Port de vêtement de protection,  
combinaison jetable ou  
changement de vêtements  
sur place avant de quitter  
le travail (en apportant  
les vêtements dans un sac  
de plastique pour le laver)**

Non exigé

Non exigé

Peut être nécessaire  
selon le travail à effectuer



**Se laver les mains :**

- après avoir manipulé du papier
- avant une pause ou un repas
- en arrivant et à la fin du quart de travail

Obligatoire

Obligatoire

Obligatoire

<sup>1</sup> Tous les équipements de protection individuelle qui ne sont pas absolument requis peuvent aider à se protéger davantage en autant que leur utilisation est faite dans le respect des consignes. Autrement, cela pourrait donner un faux sentiment de sécurité.  
Source : documentation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST).

### Personnes-ressources



**Marie-Eve Bradette Hébert**  
Responsable de la santé, de la sécurité  
et des mesures d'urgence  
[marie-eve.bradette-hebert@uqac.ca](mailto:marie-eve.bradette-hebert@uqac.ca)



**Claire Fournier**  
Agent de sécurité biologique  
[claire.fournier@uqac.ca](mailto:claire.fournier@uqac.ca)